

**MESSAGE IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUTES LES
PERSONNES QUI GENERENT DES RESIDUS DANGEREUX A
L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.**

S'il-vous-plaît faire circuler cette information.

30 janvier 2007

Le Secteur santé et sécurité est mandataire de la gestion des résidus dangereux pour les différents unités d'enseignement, de recherche et de travail de Polytechnique. Depuis environ un an nous tentons de mettre en place un service aux usagers qui respecte à la fois les besoins dans les différentes unités et les espaces alloués pour l'entreposage de ces matières résiduelles entre les collectes planifiées avec le fournisseur de service.

L'espace allouée à l'entreposage temporaire des résidus dangereux est non seulement très limité, mais il est également partagé avec plusieurs des employés du Services des immeubles (Sdi).

Nous somme présentement confronté à un problème grandissant et le présent message se veut une demande à la collaboration de tous et chacun. À chaque semaine nous trouvons dans cet espace de travail de nouveaux récipients, des boîtes, des caissons contenant des résidus dangereux de toutes sortes. Ces produits arrivent là comme par magie, nous n'en connaissons pas les propriétaires et souvent la nature des produits nous est également inconnue. Cette pratique non sécuritaire doit cesser; pour le bien et la sécurité de tous. Nous vous demandons, à partir de maintenant de conserver sécuritairement le matériel dont vous aimeriez vous départir dans vos milieux de travail jusqu'à ce qu'une annonce de cueillette de résidus dangereux soit communiquée par le Secteur santé et sécurité.

Qu'est-ce qui est considéré comme résidus dangereux?

- Tous les produits chimiques, qu'ils soient utilisés pour l'enseignement, la recherche ou le support technique
- Huiles usés
- Peinture, diluants à peinture, ...
- Batteries
- et autres...

Procédure à suivre pour faire récupérer des résidus dangereux

- 1- Réunir les produits à éliminer par type de risque (classifications SIMDUT)
- 2- Emballer les produits dans des boîtes solides en prenant soin de vous assurer que les boîtes puissent être fermées.
- 3- Dresser la liste des produits par boîte. S.V.P utiliser le document "*Liste des résidus dangereux*" disponible sur le site <http://www.polymtl.ca/sst/Services/Matieresdangereuses.php>
- 4- Remplir une demande de travail et la faire parvenir au Sdi, accompagnée de la liste préparée en 3
- 5- Après vérification, les ouvriers d'entretien du Sdi passeront directement à votre local pour récupérer le matériel

Note: Les coûts de destruction des résidus dangereux sont à la charge des unités qui les génèrent.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer directement avec Carole Savoie au poste téléphonique 4547.

Merci beaucoup de votre collaboration!

Carole Savoie
Conseillère principale en santé et sécurité